



Collectif Forêts Vivantes Pyrénées

Communiqué de presse – Mardi 11 août 2026

Projet NACRE : un recours pour exiger une évaluation à la hauteur de l'urgence forestière

Le collectif Forêts Vivantes Pyrénées a introduit le 11 août un recours juridique, porté par le CADE, contre le projet NACRE. Il dénonce une étude d'impact qui ne prend en compte ni l'évolution des forêts, ni les effets du changement climatique, ni les autres nouveaux projets industriels gros consommateurs de biomasse sur le bassin de Lacq.

Une étude d'impact devenue obsolète

Le collectif **Forêts Vivantes Pyrénées** et le **CADE**, soutenus par les associations **Canopée** et **SOS Forêts France** et la fondation **Clamor Terrae**, ont déposé le **11 août** un recours devant le tribunal administratif de Pau contre les autorisations délivrées au projet industriel **NACRE**, prévu sur le bassin de Lacq. Maître Dorothee Mandile est l'avocate requérante. Ce projet consommerait l'équivalent de 250 000 tonnes de bois vert par an.

Au cœur du recours : **une étude d'impact qui ne correspond plus à la réalité écologique et économique du territoire.**

En effet, l'étude d'impact publiée en juillet 2025 n'a pas été jugée pertinente par la Mission Régionale de l'Environnement. La MRAE pointait alors de nombreuses lacunes :

“Celle-ci ne détaille ni l'approvisionnement en biomasse (tonnage, provenance) ni les incidences de sa mobilisation. Les massifs forestiers locaux ou régionaux concernés par cet approvisionnement ne sont pas précisés, notamment leur localisation, les quantités utilisées, les essences de bois concernées, les natures de coupe réalisées ainsi que les impacts sur ces massifs en matière de paysage, d'incidences sur les milieux naturels et les équilibres biologiques. Il en est de même pour les approvisionnements en biomasse agricole. Les

éventuels conflits d'usage entre le projet Nacre et d'autres consommateurs de ces mêmes matières ne sont pas analysés."

Sous-entendu, un approvisionnement en "déchets" agricoles destiné à l'industrie entrera forcément en conflit avec la priorité donnée par la législation européenne à la production alimentaire. Quant à la filière de production de miscanthus et de bambou, aussi mise en avant par le porteur de projet, elle en est encore à un stade expérimental. La seule biomasse réellement disponible à l'heure actuelle dans des volumes significatifs est donc forestière.

Or, depuis la réalisation des études préalables au dépôt du projet à l'été 2025, le contexte de la production de bois forestier a profondément évolué. Nous assistons à une accélération du réchauffement climatique, qui conduit à une diminution de la croissance biologique des arbres et à l'augmentation brutale de leur mortalité, bien documentée par l'IGN. De plus, la forêt du Sud-Ouest est tout particulièrement touchée par les incendies, qui ont d'ores et déjà détruit plus de 42 000 hectares cette année. Il est désormais nécessaire d'anticiper également les conséquences de l'arrivée du nématode du pin en Nouvelle Aquitaine, dont un foyer a été détecté récemment à Lescar, après son apparition l'année dernière dans les Landes.

De plus, cette étude d'impact s'est concentrée sur une aire de 3 kilomètres autour du site d'implantation de l'usine, négligeant les conséquences des récoltes sur la zone d'approvisionnement d'environ 200 kilomètres autour. Rappelons que le département des Pyrénées atlantiques abrite environ 100 espèces animales et 68 espèces végétales protégées au niveau national. L'effondrement accéléré de la biodiversité ne peut qu'être aggravé par une augmentation des prélèvements dans un territoire de plus en plus fragilisé.

Par ailleurs, depuis 2025, d'autres projets industriels majeurs sont venus s'ajouter sur le même bassin d'approvisionnement en biomasse. La consommation de l'ensemble des trois projets en cours (NACRE, BIOCHAR, E-CHO), couplée à l'augmentation prévue de récoltes pour la chaufferie industrielle de Lacq, serait d'un million de tonnes de biomasse par an. Or les forêts ne sont pas en mesure de fournir une telle quantité de bois, comme l'a souligné publiquement la FiBois Nouvelle Aquitaine (FIBNA). Comme le souligne la MRAE, leurs effets cumulés sur les forêts et les écosystèmes n'ont jamais été sérieusement évalués.

Les organisations de défense de l'environnement, elles, ont décidé de prendre les devants en introduisant ce recours. Instruit par le tribunal administratif, il permettra également de demander un référé et la suspension des travaux si le porteur de projet décidait malgré tout de lancer celles-ci sans attendre le prononcé du jugement.

"Les décisions publiques continuent de s'appuyer sur une photographie de la forêt qui n'existe plus," explique Patrick Etchegorry, membre de Forêts Vivantes Pyrénées.

"Entre le changement climatique, les incendies, les crises sanitaires et la multiplication

des projets industriels, persister à autoriser de nouveaux prélèvements massifs de biomasse sans réévaluer leurs impacts relève aujourd'hui d'une irresponsabilité que nous pointons devant la justice."

Cette exigence de réévaluation paraît d'autant plus légitime que pour un autre projet industriel gros consommateur de biomasse forestière, Biochar, porté par Miraïa à Garlin, le préfet de région avait exigé un rapport des incidences sur l'environnement, comprenant un inventaire récent du milieu naturel et un plan précis d'approvisionnement. Pour le collectif Forêts Vivantes Pyrénées, les mêmes exigences de précaution devraient naturellement s'appliquer au projet NACRE.

Des forêts sous pression, une responsabilité accrue de l'État

Cette action en justice intervient alors que la mobilisation citoyenne ne cesse de grandir. La pétition portée par Forêts Vivantes Pyrénées contre les projets NACRE et E-CHO vient de dépasser les **30 000 signatures**, tandis que de plus en plus de collectivités locales (carte disponible ici : <https://foretsvivantes-pyrenees.fr/quen-pensent-les-elus/>) ont adopté des motions exprimant leurs inquiétudes quant à l'avenir de la ressource forestière et leurs oppositions à ces projets industriels, la dernière en date étant celle de **Sauveterre-de-Béarn**.

Le collectif appelle le gouvernement et la préfète de Nouvelle-Aquitaine à la responsabilité en revenant sur leur autorisation du projet NACRE, puis en faisant réaliser une évaluation globale, actualisée et indépendante des impacts cumulés sur les forêts des crises climatiques et sanitaires en cours afin d'en obtenir une vision juste de la ressource bois mobilisable sur les prochaines décennies.

"Compte tenu des catastrophes auxquelles nous assistons, plus le temps passe, plus on se rendra compte que la priorité est de protéger la forêt et non d'augmenter la pression sur la collecte de bois pour ces projets. Ceux-ci apparaîtront clairement aux yeux de tous comme étant aberrants et contraire à l'intérêt général," conclut Jacques Descargues, militant à Forêts Vivantes Pyrénées.

Le projet NACRE en bref

Le projet NACRE prévoit la construction, sur le bassin de Lacq, d'une usine destinée à produire du bioéthanol et du biométhane à partir de biomasse forestière et agricole.

À pleine capacité, l'installation consommerait chaque année **150 000 tonnes de biomasse sèche (équivalent 250 000 tonnes de bois vert)**, auxquelles s'ajouteraient environ **50 000 tonnes de bois nécessaires à la production de vapeur**, une consommation massive dans un

contexte de fragilisation croissante des forêts. L'utilisation de **champignons génétiquement modifiés** pour dégrader la lignine du bois, fait craindre des risques de dissémination et de contamination insuffisamment évalués.

Selon les données du projet, cette production représenterait seulement **0,08 % des besoins français actuels en carburant routier. Sans oublier que l'avenir de ce secteur des transports routiers se joue de toute façon déjà ailleurs, entre sobriété, mobilités douces et électrification.**

-
- Collectif fondé en octobre 2023 et qui regroupe à présent 75 organisations à travers la Nouvelle Aquitaine.
 - Contact presse :
Solal Bordenave – 07 66 44 60 39
presse@foretsvivantes-pyrenees.fr foretsvivantes-pyrenees.fr/presse-dossiers-et-communiques